



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 25 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-huit novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué-es présents-es

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 17

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 22

Exprimées par pouvoirs : 11

Total (mini 19) : 33

Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

12 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Yann TRACOL à Pierre COMBES, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Agnès ROSSI est nommée secrétaire de séance.

SOMMAIRE	
Introduction – Mot d'accueil de la Présidente	Page 2
Présidence de la commissions éducation au territoire et à l'environnement	Page 3
Comités de pilotage Natura 2000 – Désignation de représentant-es	Page 4
Désignation d'un-e représentant-e au comité de programmation LEADER Sisteronais-Buèch	Page 5
Désignation d'un-e représentant-e au comité de programmation LEADER 2023-2027 du GAL Pays Gapençais	Page 6
Projet Agro Environnemental et Climatique 26 et 05 – Ouverture de poste pour accroissement temporaire d'activité	Page 6
Dispositif « Guerre du Feu » de la Région Sud - Garde Régionale Forestière : ouverture de 4 postes pour accroissement saisonnier d'activité	Page 7
Projet Agro Environnemental et Climatique des Baronnies provençales drômoises : Animation 2022-2023	Page 9
Projet Agro Environnemental et Climatique des Baronnies provençales haut-alpines : Animation 2022-2023	Page 11
Animation du site Natura 2000 ZPS « Baronnies - Gorges de l'Eygues » – Année 2023 : budget prévisionnel et plan de financement	Page 13
Plan loup et activités d'élevage – expérimentation d'outils connectés pour la protection des équins face à la prédation – Stabilisation du budget et du plan de financement	Page 14
Espace valléen – Programme d'expositions et d'animations territoriales « arbres et forêts » - 2023-2026	Page 16
Espace valléen 2021-2027 - Requalification et mise en valeur des cols du Massif des Baronnies provençales - Délibération de principe et budget prévisionnel	Page 18
Itinéraire gourmand : et si vous (re)découvriez les saveurs des Baronnies provençales ? Demande de subvention	Page 20
Cabane pastorale mobile : proposition de vente	Page 22
Zones intermédiaires et forêts matures : fonctionnalité face aux changements globaux – Groupement de commandes interparcs pour la prestation de connaissances sur les Papillons	Page 23
Contrat d'assurance des risques statutaires 2023-2026 (délibération n°2022-11-16)	Page 24
Projet tutoré de pré-diagnostic des enjeux écologiques du Nyonsais et de ses environs dans la perspective de projets d'ABC – Prise en charge de frais de déplacement	Page 26
Vélo reportage sur les initiatives d'adaptation face au changement climatique – Prise en charge des frais de Jérôme Zindy	Page 27
Remerciements	Page 27
Signatures	Page 28

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente – Point d'information

La Présidente accueille les membres du Bureau et les remercie de leur présence. Des sacs à l'effigie de la « nuit démesurée », exposition temporaire de la Maison du Parc, leur sont remis ainsi que le bilan d'activité 2021 et le calendrier des instances 2023. Le travail mené et mis en avant à travers de cette exposition, doit permettre la valorisation du ciel nocturne des Baronnies provençales et prétendre à la labellisation Réserve Internationale de Ciel Etoilé.

La Présidente indique à l'assemblée qu'une réunion de présentation du dossier LEADER 2023-2027, dont le Parc est porteur, sera organisée le jeudi 22 décembre 2022.

La Présidente donne ensuite lecture des procurations et la liste des excusés.

Le compte-rendu du Bureau syndical du 30 septembre est validé à l'unanimité.

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente rappelle que lors du bureau du 28 janvier 2022, les Présidents de commission ont été désignés. Elle informe les membres du Bureau que la présidence de la commission éducation au territoire et à l'environnement doit être modifiée.

Ainsi la Présidente propose de désigner :

Claude PIGAGLIO, délégué titulaire de la commune de Chabestan à la présidence de cette commission en remplacement de Rosy FERRIGNO.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-01-02 du 28 janvier 2022 désignant les président.es de commissions thématiques du Parc
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-10-01 du 30 septembre 2022 mettant à jour deux présidences de commission
- ◆ Vu l'article 23 des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- ◆ Vu l'article 5 du règlement intérieur du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

La liste des Présidents de commission est modifiée comme suit :

NOM	Prénom	Mission
YAFFEE	Caroline	Présidente de la commission valorisation des productions, agroalimentaire et circuits courts
CARTOUX	Océane	Présidente de la commission tourisme
CHAUVET	Véronique	Présidente de la commission pastoralisme et agro-environnement
PEYRON	Roland	Président de la commission sports de nature
SABATIER	Philippe	Président de la commission forêt et risques naturels
PIGAGLIO	Claude	Président de la commission éducation au territoire et à l'environnement
GENTIL	Anne	Présidente de la commission innovation, énergie
WURMSER	Brigitte	Présidente de la commission histoire et patrimoines
BERTELLI	Bruno	Président du comité de gestion de la Marque Parc

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** la modification proposée ainsi que le tableau ci-dessus
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n°2022-01-01, le Bureau syndical a désigné M. Philippe Cahn comme représentant du Parc sur 3 périmètres Natura 2000, sans reprendre précisément la dénomination de ces sites « **Comités de pilotage Natura 2000 ZPS Gorges de l'Eygues, Aygues et Ouvèze** ».

Or, le territoire du Parc est concerné, en totalité ou en partie par 9 sites Natura 2000. La mise en œuvre de cette politique européenne sur ces sites, recelant en leurs seins d'habitats naturels et/ou d'espèces d'intérêt communautaire, est à des stades variés d'avancement. Certains sont déjà en phase d'animation et portés par des collectivités locales (le Parc, mais aussi le SMIGIBA, le Pnr du Mont-Ventoux, etc.). Pour d'autres, les démarches d'élaboration de Documents d'Objectifs (DOCOB) viennent de démarrer. Il convient donc de remettre à plat et clarifier les désignations de ces 9 sites Natura 2000.

Etabli au moment de la désignation du site Natura 2000, le Comité de pilotage (COPIL) est un organe officiel de concertation et de débat.

Présidé par un élu local ou à défaut par le préfet de département, cette instance regroupe l'ensemble des acteurs concernés : des représentants des services et établissements publics de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles, des associations de protection de la nature, des organisations représentatives des autres usagers du milieu naturel, des titulaires de droits réels, des exploitants de biens.

Le Parc participe ainsi à plusieurs comités de pilotage Natura 2000 pour lesquels la Présidente propose de désigner les représentants suivants :

Site Natura 2000	Numéro	Opérateur / animateur	Avancement	Proposition de représentant
Baronnies - Gorges de l'Eygues	FR8212019	Parc naturel régional des Baronnies provençales	Animation	Philippe CAHN
Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	FR8201689	Parc naturel régional des Baronnies provençales	Elaboration du DOCOB	Éric RICHARD
Pelouses, fourrés et forêts de Larran, du Pied du Mulet et de la montagne de Chabre	FR8201694	Parc naturel régional des Baronnies provençales	Elaboration du DOCOB	Jean-Noël PASERO
Pelouses et habitats rocheux des gorges de Pommerol	FR8201695	Parc naturel régional des Baronnies provençales	Elaboration du DOCOB	Pascal CIRER-METHEL
Aygues	FR9301576	Pnr du Mont-Ventoux	Animation	Jean GARCIA
Ouvéze et Toulourenc	FR9301577	Pnr du Mont-Ventoux	Animation	Frédéric ROUX
Gorges de la Méouge	FR9301518	SMIGIBA	Animation	Vincent JACQUEMART
Le Buëch	FR9301519	SMIGIBA	Animation	Gilles CREMILLIEUX

Ceüse - Montagne d'Aujourd'hui - Pic de Crigne - montagne de Saint-Genis	FR9301514	SMIGIBA	Animation	Danielle MARCELLIN-DELAYE
--	-----------	---------	-----------	----------------------------------

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-01-01 du 28 janvier 2022 portant désignation de délégués du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans les organismes extérieurs
- ◆ Considérant la Charte du Parc et ses mesures I.1.2 « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité » et III.4.1 « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** les désignations proposées par la Présidente
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Désignation d'un-e représentant-e au comité de programmation LEADER Sisteronais-Buëch (délibération n°2022-11-03)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Le Bureau syndical a délibéré le 28 janvier 2022 pour désigner les représentants du syndicat mixte du Parc dans les organismes extérieurs. 4 élus représentent le syndicat mixte du Parc dans le GAL Sisteronais Buëch (2 titulaires et 2 suppléants).

Avaient été désignés les élus suivants :

Nicole PELOUX (titulaire) – Gilles CREMILLIEUX (suppléant)

Robert GARCIN (titulaire) – Gérard TENOUX (suppléant)

M. Robert GARCIN, délégué titulaire de la commune de Laragne-Montéglin a fait connaître sa décision de démissionner de ses fonctions d'élus et par là même des désignations qui y étaient associées.

La Présidente propose donc de désigner un nouveau représentant titulaire pour siéger au sein du Comité de programmation Leader Sisteronais Buëch en la personne de M. Kevin QUEYREL.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-01-01 du 28 janvier 2022 portant désignation de délégués du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans les organismes extérieurs
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.1 « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Désigne** M. Kevin QUEYREL pour siéger en tant que titulaire au sein du Comité de programmation Leader Sisteronais Buëch
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Désignation d'un-e représentant-e au comité de programmation LEADER 2023-2027 du GAL Pays Gapeçais (délibération n°2022-11-04)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Le GAL Pays Gapeçais est candidat au programme Leader 2023-2027. Son territoire d'action comprendra le périmètre de l'agglomération de Gap ainsi que ceux des communautés de communes Champsaur-Valgaudemar, Buëch-Dévoluy, et Serre-Ponçon Val d'Avance.

Les communes d'Oze, Saint-Auban d'Oze, Chabestan et le Saix sont situées à la fois dans le périmètre d'action de ce programme Leader et du Parc. A ce titre, le comité de programmation a décidé de proposer une place d'invité, sans voix délibérative, au Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Afin de faire converger les stratégies locales de développement Leader sur la période 2023-2027, la Présidente décide de répondre favorablement à cette invitation et propose de désigner Mme Danielle MARCELLIN-DELAYE pour siéger de façon consultative au comité de programmation LEADER 2023-2027 du GAL Pays Gapeçais

Délibération

- ◆ Vu le courrier d'invitation du Président du GAL Pays gapeçais reçu le 10 octobre 2022
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.1 « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Désigne** Mme Danielle MARCELLIN-DELAYE pour siéger en tant qu'invitée au sein du Comité de programmation du GAL Pays gapeçais
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Projet Agro Environnemental et Climatique 26 et 05 – Ouverture de poste pour accroissement temporaire d'activité (délibération n°2022-11-05)

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	19 500 €
Investissement	0.00 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	19 500 €	15 600 €

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune pour la programmation 2023-2027, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a déposé en septembre 2022 deux candidatures (Drôme et Hautes-Alpes) pour porter un nouveau projet Agro-Environnemental et Climatique sur son territoire.

Le lancement du programme en 2023 donnera lieu à la réalisation des diagnostics agro-environnementaux des exploitations qui prétendent à une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC).

La Présidente propose qu'en complément du travail de coordination et d'animation qui sera assuré par la chargée de mission agriculture et pastoralisme, le Parc ouvre un poste pour accroissement temporaire d'activité dédié à cette mission ponctuelle et obligatoire pour obtenir la MAEC pour une exploitation agricole.

Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1° ;
- ◆ Considérant les mesures II.1.1 « Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles » et II.4.1 « Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques » de la Charte du Parc
- ◆ Considérant la candidature du Parc au portage d'un nouveau programme PAEC sur son territoire

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** en application de l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, d'ouvrir un poste de chargé-e de projet PAEC, contractuel de catégorie B, à temps complet, pour une durée de 6 mois à compter de la date d'embauche, pour
 - ◆ Réaliser les diagnostics agro-environnementaux des exploitations qui prétendent à une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC).

Et ce à compter du 01/03/2023.

- **Dit** que la rémunération sera au plus afférente à l'IB 542 / IM 461
- **Décide** qu'en cas de besoin, il sera possible de prolonger ce contrat conclu pour accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale totale de 12 mois, pendant la même période de 18 mois consécutifs.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget.
- **Autorise** la Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Dispositif « Guerre du Feu » de la Région Sud - Garde Régionale Forestière : ouverture de 4 postes pour accroissement saisonnier d'activité (délibération n°2022-11-06)

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	37 070 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	37 070 €	29 656 €

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis 2021, grâce à l'intervention du dispositif France Relance, le Parc a expérimenté la mise en place d'écoguides sur son secteur drômois, afin d'effectuer un suivi de la fréquentation et de sensibiliser le public rencontré sur site aux bonnes pratiques à adopter dans les milieux naturels, notamment pour un usage de baignade, et à la découverte de l'environnement.

En 2022, le Parc a bénéficié du soutien de la région Sud pour déployer deux agents de la Garde Régionale Forestière. La Garde Régionale Forestière s'intègre dans le dispositif « Guerre du Feu » de la région Sud et forme des jeunes de 18 à 25 ans aux spécificités de la forêt méditerranéenne mais également aux techniques de communication positives. Les deux gardes sont intervenus dans les Gorges de la Méouge pour la saison estivale, et ont renforcé le dispositif d'écoguides déjà mis en place dans la partie drômoise du Parc.

Cette présence sur le terrain a rencontré un excellent accueil, tant auprès des habitants que des visiteurs. Le Parc souhaite donc développer ce dispositif en 2023, en renforçant sa Garde Régionale Forestière.

La Présidente propose ainsi de recruter quatre agents GRF pour la saison estivale 2023 : trois agents sur trois mois et un coordinateur sur quatre mois, qui aura en charge la préparation de la mission.

Cette équipe sera présente sur le site des gorges de la Méouge, un site identifié comme sensible et fréquenté. Ses missions seront les suivantes :

- Prévention du risque incendie
- Médiation sur site auprès des touristes sur les pratiques responsables et la découverte de l'environnement
- Suivi de la fréquentation

De façon plus globale, et pour assurer la continuité de ce dispositif côté drômois, le Parc va poursuivre son travail sur l'impact environnemental de la fréquentation touristique de certains sites naturels dans le cadre de l'espace valléen, volet touristique de la politique montagne. Ce déploiement fera l'objet d'une prochaine délibération.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé de solliciter la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

Dépenses	Montant en € TTC	Recettes	Montant en € TTC
Frais salariaux 4 éco-guides pour 3 mois dont 1 coordinateur pour 4 mois en 2023	33 700 €	Région SUD Dispositif Garde Régionale Forestière (80%)	29 656 €
Equipement, habillement, matériel	3 370 €	Autofinancement du Parc (20%)	7 414 €
Total	37 070 €	Total	37 070 €

Discussion

L'assemblée demande si la rémunération proposée a vocation à motiver des candidats. Il est précisé qu'il s'agit d'un emploi destiné à des étudiants entre 18 et 25 ans pour la période estivale, et qui leur permettra d'acquérir des compétences. Le dispositif permettra le recrutement de davantage d'éco-guides, non seulement pour le secteur de la Méouge mais aussi pour l'ensemble du département des Hautes-Alpes.

L'inquiétude grandit face aux faibles moyens dont disposent les sapeurs-pompiers dans les territoires ruraux des Hautes-Alpes.

Ce dispositif devrait pouvoir être proposé sur l'ensemble du territoire du Parc, il n'existe pour l'instant que pour la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, beaucoup plus affectée par les incendies, et ne peut bénéficier à la partie drômoise du Parc. Néanmoins, un plan Forêt doit se mettre en place prochainement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La présence des éco-guides côté Drôme va toutefois manquer cette année car ces derniers étaient d'une grande utilité dans la prévention et la sensibilisation.

Au-delà de l'impact environnemental, le bilan financier des conséquences d'un feu est important également, et la mise en œuvre de dispositifs de prévention s'avère capital. Un plan de Défense des Forêts Contre les Incendies doit impérativement être élaboré avant d'entreprendre des travaux, qui peuvent être longs et coûteux. Le regroupement actuel de communes autour de Nyons pour l'élaboration d'un plan de Défense des Forêts Contre les Incendies, une fois mené, pourrait être reproductible sur le territoire. Il faut pouvoir aider les maires à faire respecter les obligations légales et à mettre en place des outils de prévention.

La Présidente propose d'organiser et de coordonner une réunion au Parc afin de rassembler les différents acteurs concernés. La commission forêt et risques naturels se réunit la semaine prochaine et cette proposition sera abordée.

Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment son article L332-23 2°;
- ◆ Considérant la charte du Parc et plus particulièrement ses mesures I.1.4 , I.2.3 et II.2.2 visant respectivement à « Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux », « Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier » et « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable »
- ◆ Considérant les critères du programme d'aide à la mise en place de la « garde régionale forestière » de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** en application de l'article L332-23 2° du CGFP, d'ouvrir 3 postes « d'écoguides du Parc », à temps complet, pour une durée de 3 mois et d'un poste « d'écoguide coordinateur » à temps complet, pour une durée de 4 mois, à compter de la date d'embauche, pour :
 - Prévenir le risque incendie
 - Sensibiliser le public à la protection de l'environnement et aux pratiques responsables ;
 - Suivre la fréquentation de sites naturels en sur-fréquentation touristique.

Et ce à compter du 1^{er} juin 2023 pour le poste de coordinateur et du 15 juin 2023 pour les postes d'eco-guides

- **Dit** que la rémunération de ces postes sera au plus afférente à l'IB 457 / IM 400
- **Décide** qu'en cas de besoin, il sera possible de prolonger ces contrats conclus pour accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale totale de 6 mois, pendant la même période de douze mois consécutifs
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget
- **Autorise** la Présidente à pourvoir ces emplois, solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Projet Agro Environnemental et Climatique des Baronnies provençales drômoises : Animation 2022-2023 (délibération n°2022-11-07)

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	30 773,73 €
Investissement	0€

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	35 921,75 €	30 773,73 €

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune pour la programmation 2023-2027, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a déposé le 15 septembre 2022 une candidature pour porter un nouveau projet Agro-Environnemental et Climatique sur la partie drômoise de son territoire. Ce dispositif pourrait apporter jusqu'à 2 335 535 € sur 5 ans au territoire, afin d'accompagner la transition agro-écologique et l'amélioration des pratiques agricoles. Le dépôt de la candidature a été validé en Comité de pilotage le 9 septembre et les modalités techniques et financières par le biais d'une consultation numérique entre le 20/10/2022 et le 02/11/2022.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, le Parc sollicite une aide publique pour mener à bien les actions d'animation relatives au PAEC sur la période allant du 1^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2023 : animation et coordination, suivi et information auprès des acteurs du territoire, des instances départementales et régionales, intervention sur l'aspect environnemental des diagnostics agro-environnementaux, mise en œuvre de la démarche d'évaluation...

Pour apporter une expertise la plus complète possible aux agriculteurs du territoire, le Parc délèguera une partie de l'animation à la Chambre d'agriculture de la Drôme et l'ADEM, selon les modalités définies dans une convention de partenariat (diagnostics agro-écologiques, interface, accompagnement technique...). Pour assurer la cohérence des actions avec les enjeux de préservation de la biodiversité, le Parc sollicitera également l'expertise de la LPO sur certains des enjeux environnementaux spécifiques ciblés dans le PAEC.

L'ADEM et la Chambre d'agriculture de la Drôme, en tant que partenaires, ont déposé une demande d'aide en leur nom auprès de la DRAAF AuRA. Leurs dépenses ne sont donc pas affichées dans le plan de financement présenté. Le financement de l'animation du dispositif en 2023 ne concernant que les mesures financées par le Ministère, il sera nécessaire de déposer à posteriori une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'animation des MAEC « Eau ».

Afin de mener à bien cette animation, la Présidente propose de solliciter le concours financier du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature des dépenses	Montant en € TTC	Recettes	Montant en €
Salaire chargée – Chargée de mission Agriculture et pastoralisme	12 193,35 €	Etat – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	30 773,73 €
Salaire chargé – Chargé de projet Natura 2000	3 188,01 €		
Salaire du poste « réalisation des diagnostics environnementaux » Accroissement d'activité 2023	8 516,04 €	Autofinancement Pnr Bp	5 148,02 €
Frais indirects (25% des coûts salariaux)	5 974,35 €		
Intervention sur les diagnostics agro-environnementaux dans le cadre des mesures espèces – LPO Drôme	6 050,00 €		
TOTAL	35 921,75€	TOTAL	35 921,75€

Discussion

Il est indiqué que ce dossier d'animation présenté par le Parc est construit en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme et l'Association Départementale d'Economie Montagnarde qui ont déposé une demande de financement en parallèle.

Délibération

- ◆ Considérant l'appel à projet « Animation liée à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques », émis par la DRAAF AURA
- ◆ Considérant les mesures II.1.1 « Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles » et II.4.1 « Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques » de la Charte du Parc
- ◆ Vu la délibération n°2022-02-04 du Comité syndical en date du 28 janvier 2022 ayant approuvé la feuille de route 2022-2024 qui prévoit le positionnement du Parc dans la prochaine génération des programmes agro-environnementaux et climatiques
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-06-07 en date du 29 avril 2022 ayant approuvé la candidature du Parc à un PAEC sur chaque partie de son territoire pour la période 2023-2027

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget et le plan de financement proposé
- **Dit** qu'une convention de partenariat sera signée entre le Parc, la Chambre d'agriculture de la Drôme et l'ADEM, qui définira le rôle de chacun dans l'animation du PAEC des Baronnies provençales drômoises
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Projet Agro Environnemental et Climatique des Baronnies provençales haut-alpines : Animation 2022-2023 (délibération n°2022-11-08)

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023
Fonctionnement	2 362, 80 €	53 641,17€
Investissement	0 €	0€

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	56 003,97 €	52 159,71€

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune pour la programmation 2023-2027, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a déposé le 30 septembre 2022 une candidature pour porter un nouveau projet Agro-Environnemental et Climatique sur la partie haute-alpine de son territoire. Ce dispositif pourrait amener jusqu'à 1 692 750 € sur 5 ans au territoire, afin d'accompagner la transition agro-écologique et l'amélioration des pratiques agricoles. Les modalités techniques de cette candidature ont été validées en Comité de pilotage le 20 septembre.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, le Parc sollicite en tant que chef de file, une aide publique pour mener à bien les actions d'animation relatives au PAEC sur la période allant du 15 septembre 2022 au 31 décembre 2023 :

- Elaboration et rapport d'exécution du PAEC : construction et mise à jour du PAEC, coordination des acteurs du territoire, animation générale, interface avec les services administratifs et les financeurs
- Animation pour promouvoir le PAEC et les MAEC correspondantes
- Réalisation des diagnostics agro-environnementaux

Pour mettre en œuvre ce projet, la chargée de mission agriculture et pastoralisme, animatrice du PAEC coordonnera le projet. La Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes ainsi que le CERPAM se sont positionnés comme partenaires pour accompagner le Parc dans la réalisation de ce projet. Ils interviendront sur divers aspects du PAEC mais l'essentiel de leur action se concentrera sur l'élaboration des diagnostics agro-environnementaux et des plans de gestion le cas échéant.

Afin de mener à bien cette animation, la Présidente propose de solliciter le concours financier du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en tant que chef de file et selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant en € TTC	RECETTES	Montant en €
PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES			
Coordination du projet Temps de travail CDM agriculture pastoralisme – VOLET 1 Elaboration et au rapport d'exécution du PAEC	7 428,5€	Appel à projet « Animation pour la mise en œuvre des MAEC 2023-2027 en PACA» Etat	45 643,78 €
Frais de mission volets 1 et 2	175 €		
Frais généraux de structure (10% des salaires volets 1 et 2)	742,85 €		
Temps de travail et frais de mission CDM Parc – VOLET 3 Réalisation diagnostics - volet environnemental	10 875,00 €		
Total dépenses engagées par le Parc	19 221,35 €	Autofinancement Pnr des Baronnie provençales	3 844,26 €
CHAMBRE D'AGRICULTURE 05			
Temps animation Volets 1 et 2 (13,5 jours)	2 690,91 €	Autofinancement Chambre d'agriculture 05	6 515,93 €
Frais généraux de structure (10% des salaires volets 1 et 2)	269,09 €		
Réalisation diagnostics individuels - volet agronomique (157 jours)	29 619,62		
Total dépenses engagées par la CA05	32 579,62 €		
CERPAM 05 (association)			
Temps animation Volet 1 et 2 (4 jours)	1 300 €	Autofinancement CERPAM 05	0 €
Frais de mission volets 1 et 2	148 €		
Frais généraux de structure (10% des salaires volets 1 et 2)	130 €		
Réalisation diagnostics collectifs - volet agronomique (7,5)	2 625 €		
Total dépenses engagées par le CERPAM 05	4 203 €		
Total en €TTC	56 003,97 €	Total en €	56 003,97 €

Délibération

- ◆ Considérant l'appel à projet « Animation pour la mise en œuvre des MAEC 2023-2027 en PACA », émis par la DRAAF PACA

- ◆ Considérant la Charte du Parc et ses mesures II.1.1 « Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles » et II.4.1 « Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques »
- ◆ Vu la délibération du Comité syndical n°2022-02-04 en date du 28 janvier 2022 ayant approuvé la feuille de route 2022-2024 qui prévoit le positionnement du Parc dans la prochaine génération des programmes agro-environnementaux et climatiques
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-06-07 en date du 29 avril 2022 ayant approuvé la candidature du Parc à un PAEC sur chaque partie de son territoire pour la période 2023-2027

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget et le plan de financement proposé
- **Dit** qu'une convention de partenariat sera signée entre le Parc, la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et le CERPAM, qui définira le rôle de chef de file du Parc et les incidences budgétaires des partenaires, tel qu'inscrites dans le plan de financement présenté
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Animation du site Natura 2000 ZPS « Baronnies - Gorges de l'Eygues » – Année 2023 : budget prévisionnel et plan de financement (délibération n°2022-11-09)

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	41 981,91 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	41 981,91 €	41 981,91 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales est animateur du Document d'Objectifs (DOCOB) de la Zone de Protection Spéciale FR 8212019 des « Baronnies – Gorges de l'Eygues » depuis 2015. Une convention de transfert, signée le 14 décembre 2021 définit les engagements des Services de l'État et du Parc sur la période 2022-2024 pour le suivi de la mise en œuvre du DOCOB et l'animation de ce site.

Les missions consistent en :

- La mise en œuvre des actions contractuelles (MAEC, contrats, charte) et non contractuelles inscrites au DOCOB
- L'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- L'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel et sa préservation
- Des actions de communication, de sensibilisation et d'information
- Le soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques
- Les mises à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB
- La gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Le Parc souhaite poursuivre ces missions et conforter son ingénierie environnementale. Fort de sa précédente expérience, 1 006 heures de travail, soit 0,63 ETP d'un chargé de projet Natura 2000, seront consacrées à l'animation du DOCOB du site des « Baronnies – gorges de l'Eygues » en 2023. En particulier cette année, un accompagnement spécifique dans la contractualisation de MAEC en Natura 2000 sera proposé. Par ailleurs, des suivis permettant de mieux connaître les espèces à enjeux (vautours et oiseaux chanteurs d'intérêt communautaire) vont être réalisés dans le cadre de partenariats. L'amélioration de la connaissance

permettra d'alimenter le contenu de diverses actions de sensibilisation et de renseigner les usagers du territoire (élus, porteurs de projets, gestionnaires d'espaces naturels). Dans un contexte de transfert de la compétence au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, ces actions demeurent financées à 50% par l'État et à 50% par l'Europe.

Pour permettre la poursuite de l'animation du site Natura 2000 ZPS 'Baronnies – Gorges de l'Eygues », il est proposé de mobiliser la mesure 7.63 pour appeler des crédits de l'Etat (Ministère de la Transition Écologique) et de l'Union Européenne (FEADER) selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC
Animateur du site Natura 2000 – salaire et charges (1 006 h / 0,63 ETP)	27 261,59 €	Etat (MTES) 50% et FEADER 50% (Mesure 7.63N du PDR Rhône-Alpes)	41 981,91 €
Prestations de service	9 268,00 €		
Frais de déplacement	1 363,08 €		
Coûts indirects	4 089,24 €		
Total	41 981,91 €	Total	41 981,91 €

Délibération

- ◆ Vu l'arrêté préfectoral n°2015_075_0011 du 6 mars 2015 qui approuve le Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR8212019 des « Baronnies – Gorges de l'Eygues »,
- ◆ Vu l'arrêté n°26-2017-07-11-001 du 11 juillet 2017, modifiant l'arrêté n°2015-127-0002 du 7 mai 2015, relatif à la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR8212019 "Baronnies – Gorges de l'Eygues", désignant le Parc naturel régional des Baronnies provençales comme animateur du document d'objectifs,
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2021-10-25 en date du 25 octobre 2021, renouvelant la candidature du Parc naturel régional des Baronnies provençales pour l'animation du site Natura 2000 « Baronnies – Gorges de l'Eygues »,
- ◆ Vu la convention de transfert 2022-2024 entre l'Etat et le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales cadrant le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs et l'animation du site Natura 2000 FR8212019 des « Baronnies – Gorges de l'Eygues »
- ◆ Considérant l'orientation I.1.2 de la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, visant à « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité »,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le plan de financement présenté ci-dessus afin de conduire l'animation du site Natura 2000 des « Baronnies – gorges de l'Eygues » en 2023
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Plan loup et activités d'élevage – expérimentation d'outils connectés pour la protection des équins face à la prédation – Stabilisation du budget et du plan de financement (délibération n°2022-11-10)

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	33 400 €	16 729 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	50 129 €	36 021 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Parc a été sollicité par l'OFB pour porter une expérimentation d'outils connectés au service des éleveurs équins en zone de prédation. 2022 est la première année de l'opération qui doit se poursuivre sur trois années à minima. Ce projet participe aux objectifs du plan loup et activités d'élevage en proposant une expérimentation d'outils pouvant à terme être développés pour les éleveurs équins et bovins sur le territoire et au-delà.

Suite au dépôt du dossier, et à la demande des financeurs, le budget a dû être adapté et revu à la baisse. Il a été construit en lien avec les partenaires du projet qui seront liés par une convention de partenariat financière et technique. Cette convention définira le rôle de chef de file du Parc et les incidences budgétaires des partenaires. Un Comité de pilotage réunissant financeurs et principaux partenaires du projet a été réuni.

La Présidente présente le budget et le plan de financement modificatifs suivants et propose son adoption à l'assemblée :

DEPENSES	Montant (€ TTC)	RECETTES	Montant (€)
Dépenses Parc des Baronnies provençales			
Animation Parc, suivi administratif et animation du COPIL – 20 jours dépense non éligible DREAL et ICFE	5 000 €	Fonds Etat – Plan Loup – DREAL	24 061€
Prestation d'expertise éthologique sur protocole / Suivi des interactions loups équins par caméra thermique et pièges photos / synthèse et aide à formalisation des protocoles Dépenses Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE)	15 250 €	Fonds IFCE	11 960 €
Suivi scientifique dépense non éligible DREAL et IFCE	2 065 €	Valorisation Temps de travail agents IFCE	2 065 €
Dépenses Start'up Movin'Smart			
Stagiaire en DUT ou ingénieur mesures physiques 3 mois	1 800 €		
Définition du protocole, acquisition des données, traitement et visualisation des données = 55,5h x 90€/h	5 000 €		
Développement d'algorithmes recherche des seuils pertinents, comparaison inter races, etc = 100h à 90€/h	9 000 €		
Reporting et rédaction des rapports, veille technologique et bibliographique ... = 24,5h à 90€/h	2 200 €		
Suivi éleveurs : test matériel, relevé des données, suivi des comportements, participation aux analyses	2 264 €		
Investissement petit matériel pour expérimentation et adaptation matériel	5 700 €		
Frais de déplacement dépense non éligible DREAL	1 850 €		
Total dépenses éligibles IFCE	43 064 €		
Total dépenses éligibles DREAL	41 214 €		
Total	50 129 €	Total	50 129 €

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Comité syndical n° 2019-02-02 du 20 février 2019 ayant pour objet le plan d'actions loup et activités d'élevage des Baronnies provençales
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-04-05 du 21 mars 2022 validant l'engagement du Parc dans cette expérimentation dans certaines conditions

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-07-03 du 20 mai 2022 validant un premier budget et plan de financement
- ◆ Considérant la Charte et plus spécifiquement son orientation I.2.2 visant à "favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité"

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget et le plan de financement modifié pour la première phase de l'opération
- **Dit** qu'une convention de partenariat financière et technique sera signée entre les partenaires du projet, qui définira le rôle de chef de file du Parc et les incidences budgétaires des partenaires
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Espace valléen – Programme d'expositions et d'animations territoriales « arbres et forêts » - 2023-2026 (délibération n°2022-11-11)

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024	2025	2026
Fonctionnement	23 750 €	21 250 €	32 750 €	32 750 €
Investissement	25 000 €	57 500 €	20 000 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	213 000 €	170 400 €

Rapport :

La Présidente expose,

La maison du Parc présente depuis le 11 juillet 2022 une exposition permanente sur le Parc ainsi qu'une exposition temporaire autour de la « nuit démesurée » (Giono et la nuit). Il vous est proposé d'engager la préparation de la prochaine exposition temporaire autour du thème de l'arbre et la forêt.

Ce projet vise à concevoir et réaliser cette prochaine exposition à la maison du Parc, mais également à travailler avec les partenaires ses possibles déclinaisons territoriales :

- Animations à la maison du Parc (conférences, ateliers...)
- Kit et ressources pédagogiques
- Format itinérant
- Extension numérique
- Articulation avec des évènements et résidences d'artistes des partenaires...

La Présidente propose de solliciter l'inscription au dispositif espace valléen d'un projet intitulé Programme d'expositions et d'animations territoriales « arbres et forêts » pour la période 2023-2026, dont le plan de financement est le suivant :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT (en € TTC)	RECETTES	MONTANT (en €)
ANNEE 1 - 2023			
Chargée de projet communication, médiation et éducation culturelle (0,4 ETP)	16 250 €	FNADT (60%)	14 250 €
Animations culturelles en lien avec la nuit et la forêt	5 000 €	Région AURA (20%)	4 750 €
Contributions CSEP / intervention chercheurs	2 500 €	Autofinancement (20%)	4 750 €
<i>TOTAL – Année 1</i>	<i>23 750 €</i>	<i>TOTAL – Année 1</i>	<i>23 750 €</i>
ANNEE 2 - 2024			
Chargée de projet communication, médiation et éducation culturelle (0,4 ETP)	16 250 €	FNADT (60%)	12 750 €
Animations culturelles en lien avec la nuit et la forêt	5 000 €	Région AURA (20%)	4 250 €
		Autofinancement (20%)	4 250 €
<i>TOTAL – Année 2</i>	<i>21 250 €</i>	<i>TOTAL – Année 2</i>	<i>21 250 €</i>
ANNEE 3 - 2025			
Chargée de projet communication, médiation et éducation culturelle (0,4 ETP)	16 250 €		
Animations culturelles en lien avec la nuit et la forêt	5 000 €	FNADT (60%)	19 650 €
Contributions CSEP / intervention chercheurs	500 €	Région AURA (20%)	6 550 €
Communication sur l'exposition et le dispositif environnant	7 000 €		
Maintenance audiovisuelle et technique de l'exposition	4 000 €	Autofinancement (20%)	6 550 €
<i>TOTAL – Année 3</i>	<i>32 750 €</i>	<i>TOTAL – Année 3</i>	<i>32 750 €</i>
ANNEE 4 - 2026			
Chargée de projet communication, médiation et éducation culturelle (0,4 ETP)	16 250 €		
Animations culturelles en lien avec la nuit et la forêt	5 000 €	FNADT (60%)	19 650 €
Contributions CSEP / intervention chercheurs	500 €	Région AURA (20%)	6 550 €
Communication sur l'exposition et le dispositif environnant	7 000 €		
Maintenance audiovisuelle et technique de l'exposition	4 000 €	Autofinancement (20%)	6 550 €
<i>TOTAL – Année 4</i>	<i>32 750 €</i>	<i>TOTAL – Année 4</i>	<i>32 750 €</i>
<i>Pour information : autofinancement du Parc sur la durée du projet : 22 100 € (valorisation ingénierie)</i>			
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT	110 500 €	TOTAL	110 500 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT (en € HT)	RECETTES	MONTANT (en €)
Conception et réalisation de l'exposition	60 000 €	Région Sud PACA (40%)	41 000 €
Conception et réalisation des kits et outils pédagogiques	12 500 €		
Conception et réalisation de la / des exposition(s) itinérante(s)	10 000 €	Région AURA (40%)	41 000 €
Extension numérique (podcast, centre de ressources numérique, réalité augmentée / immersion sensorielle...)	20 000 €	Autofinancement PARC	20 500 €
SOUS TOTAL INVESTISSEMENT	102 500 €	TOTAL	102 500 €

TOTAL PROJET Investissement et Fonctionnement	213 000 €	TOTAL	213 000 €
--	------------------	--------------	------------------

Discussion

Un point de vigilance est à avoir concernant les dépenses de fonctionnement, car la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur prend en charge essentiellement les dépenses d'investissement au titre de l'Espace Valléen. Le plan de financement doit être revu.

Les expositions temporaires du Parc ont vocation à se déplacer sur le territoire pour profiter au plus grand nombre, notamment pour les publics qui peuvent être éloignés de la culture et des enjeux du Parc.

Délibération

- ◆ Vu la délibération n° 2021-08-01, approuvant la stratégie espace valléen 2021-2027, en date du 3 juin 2021 ;
- ◆ Vu la délibération n°2022-08-01, en date du 17 juin 2022, approuvant la création d'un poste de chargé.e de projet communication, médiation éducative et culturelle qui sera en charge de la coordination du programme d'expositions « arbres et forêts » ;
- ◆ Considérant la charte et plus spécifiquement ses mesures III.3.1 visant à favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles et III.4.1 visant à garantir la cohérence des politiques territoriales, visant notamment à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants au Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** le dépôt d'une demande de financement au titre de l'espace valléen concernant le projet programme d'expositions et d'animations territoriales « arbres et forêts » couvrant la période 2023-2026 dont le montant est estimé à 213 000 € ;
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement de l'opération
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Espace valléen 2021-2027 - Requalification et mise en valeur des cols du Massif des Baronnies provençales - Délibération de principe et budget prévisionnel (délibération n°2022-11-12)

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024	2025	2026	2027
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Investissement	80 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	280 000 €	224 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le projet de valorisation des cols du massif des Baronnies est une opération inscrite au plan d'actions du programme Espace Valléen du massif des Baronnies provençales. Le projet doit contribuer à répartir la fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire, à favoriser l'itinérance et à ouvrir le tourisme à la découverte des patrimoines paysagers, historiques ou encore géologiques. L'aménagement des cols doit permettre de révéler et mettre en scène les singularités paysagères et patrimoniales de chacun des sites et d'en organiser les usages (circulations des véhicules et des piétons, stationnements, pique-nique le cas échéant, etc.). Un premier col, le col de Perty, a d'ores et déjà été aménagé dans le cadre d'une première action soutenue par le programme Espace Valléen 2014-2020 (délibération n° 2020-07-10).

Cette nouvelle action prévoit la mise en œuvre d'aménagements paysagers de 6 autres cols : Col de Pré Guittard, Col de la Fromagère, Col de Carabès, Col de Bachassette, Col de Macueigne, Col de Fontaube. Ils ont été sélectionnés sur les critères suivants : situation géographique emblématique (entrée de Parc notamment), enjeux paysagers et patrimoniaux, faisabilité foncière et technique. Afin d'assurer la cohérence des aménagements et rendre lisible l'appartenance au territoire du Parc, le syndicat mixte du Parc souhaite être accompagné par un seul maître d'œuvre sur l'ensemble de l'opération.

Pour mener à bien l'ensemble de ces investissements, la Présidente propose de mettre en œuvre cette opération en deux tranches :

- 1) Tranche ferme, en 2023 :
 - Phase d'études et de conception de la maîtrise d'œuvre sur l'ensemble des 6 cols,
 - Phase exécution des travaux sur le premier col, le col de Pré Guittard. Son aménagement doit concorder avec la pose d'un « clou d'or » (point GSSP d'Albien) prévu par le Département de la Drôme en 2023.
- 2) Tranches optionnelles pour les phases d'exécutions des cinq autres cols.

Pour la tranche ferme, la Présidente propose de solliciter l'Etat, les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

DEPENSES	Montants en € HT	RECETTES	Montant en €
Prestation de géomètre (Levés topographique des sites)	4 000 €	FNADT (40%)	32 000 €
Prestation extérieure de maîtrise d'œuvre (conception sur l'ensemble, travaux sur le premier col)	22 000 €	Région SUD (20%)	16 000 €
Travaux d'aménagement sur le col de Pré Guittard (26)	54 000 €	Région AURA (20%)	16 000 €
		PNRBP Autofinancement (20%)	16 000 €
TOTAL tranche ferme 2023	80 000 €	TOTAL	80 000 €

L'opération se poursuivra par une deuxième tranche (affermisssement de la ou des tranches optionnelles), qui fera l'objet d'une nouvelle sollicitation auprès des financeurs selon le prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montants en € HT	RECETTES	Montant en €
Maîtrise d'œuvre (sur partie exécution des travaux)	24 000 €	FNADT (40%)	80 000 €
		Région SUD (20%)	40 000 €
Travaux d'aménagement sur les 5 autres cols	176 000 €	Région AURA (20%)	40 000 €
		PNRBP Autofinancement (20%)	40 000 €

TOTAL tranche(s) optionnelle(s) 2024-2027	200 000 €	TOTAL	200 000 €
--	------------------	--------------	------------------

La Présidente propose que les aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Parc sur voirie et domaine public soient rétrocédés à la (aux) collectivité(s) concernée(s) à l'issue des périodes de parachèvement et de confortement des travaux et plantations. Une convention entre le syndicat mixte du Parc et les parties prenantes viendra préciser les modalités administratives, juridiques, financières et techniques de cette rétrocession.

Discussion

La réalisation au col du Perty est un exemple à suivre, capable de mettre en avant l'identité du Parc. Il faut maintenir cette qualité de paysage. Une inauguration doit être prévue.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2015-10-06 du 6 octobre 2015 portant candidature du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales au programme espace valléen ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.2 : Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage ;
- ◆ Considérant l'axe stratégique 2 du programme espace valléen 2021-2027 « Les baronnies provençales en mouvement – valoriser, qualifier et développer l'offre touristique durable fondée sur les atouts distinctifs du massif des Baronnies provençales ;
- ◆ Considérant la fiche opération n°28 « requalification et mise en valeur des cols du massif » du programme espace valléen ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** les budgets prévisionnels et plans de financements présentés pour les tranche ferme et optionnelle(s)
- **Charge** la Présidente de lancer les consultations nécessaires pour la réalisation de ces aménagements
- **Dit** qu'une convention entre le syndicat mixte du parc et la (les) collectivité(s) concernée(s) viendra préciser les conditions de rétrocession des aménagements et équipements réalisés sous maitrise d'ouvrage du Parc
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Itinéraire gourmand : et si vous (re)découvriez les saveurs des Baronnies provençales ? Demande de subvention (délibération n°2022-11-13)

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	7 320 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	7 320 €	5 856 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le territoire des Baronnies provençales possède une agriculture variée et de qualité comme en témoigne les produits sous signes officiels de qualité (IGP, AOP...). Le Parc travaille depuis 2017 avec les syndicats de producteurs Drômois autour de la thématique de la valorisation grâce à des financements européens (LEADER) et départementaux (Conseil départemental de la Drôme).

En juillet 2022, le Parc a organisé l'opération « itinéraire gourmand ». Cet événement a été l'opportunité de fédérer une communauté de syndicats de producteurs mais également d'accroître la visibilité des produits locaux dans les villes portes du Parc.

Suite à cette première édition, le souhait est de pérenniser cet événement pour créer un « rendez-vous terroir » récurrent. La volonté est désormais d'associer également les syndicats de producteurs du département des Hautes-Alpes.

Concrètement, l'événement se caractérise par l'animation d'un stand sur les marchés des villes portes du Parc, en associant à chaque étape un syndicat agricole du territoire et un syndicat de la ville porte qui nous accueille. Cette initiative est accompagnée de la participation à un événement local de manière collective afin de réunir l'ensemble des filières intéressées.

Pour mener à bien cette opération, la Présidente propose le budget et le plan de financement suivants :

DEPENSES	Montant (€ TTC)	RECETTES	Montant (€)
Campagne sponsorisée	2 000 €	Conseil départemental de la Drôme (53%)	3 904 €
Encarts presse	800 €		
Mise à jour affiche	1 500 €		
Mise en forme encarts presse	1 500 €	Conseil départemental des Hautes-Alpes (27%)	1 952 €
Emplacement stand pour événement collectif	250 €		
Achat de produits pour lots à gagner (confection de 8 paniers)	400 €	Autofinancement du Parc	1 464 €
Conférence de presse _ réception	150 €		
Animation - Service civique PnrBP de 6 mois	720 €		
Total	7 320€	Total	7 320€

Discussion

La valorisation des productions locales sur les marchés est importante, autant pour les estivants que la population locale. Elle devient un marqueur du territoire et contribue à l'identité du Parc.

Une fougasse et un gâteau créés spécialement pour le Parc avaient été commercialisés il y a quelques années. Il pourrait être intéressant de relancer ce projet et de les proposer sur les marchés. Un véritable travail doit être mené sur la promotion du territoire par l'assiette.

Délibération

- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.1 « Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget et le plan de financement proposés
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Montant des recettes PnrBP	2023
Investissement	Entre 2 000 € et 10 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Pour pérenniser l'entretien par les troupeaux de petites surfaces, riches en biodiversité, le Parc a investi dans une cabane pastorale mobile en 2017. La cabane mobile s'est imposée comme une solution innovante permettant de répondre aux besoins des éleveurs et des bergers pour améliorer leur confort de vie et augmenter la protection du troupeau dans un contexte de prédation.

Ce projet innovant a été rendu possible par la collaboration entre le Parc, l'ADEM et les éleveurs, qui ont conçu un prototype répondant aux attentes du terrain.

Après 6 années de mise en service, le bilan de cette expérimentation est positif : l'outil est devenu indispensable aux éleveurs locataires. La phase expérimentale étant désormais terminée, l'autonomisation des éleveurs dans la gestion de cet outil peut commencer.

La Présidente précise que la convention d'attribution de la subvention européenne pour la réalisation de la cabane pastorale indique que le bénéficiaire de la subvention s'engage à rester propriétaire de l'équipement pendant une durée de 5 ans après versement du solde. Cette durée n'est pas encore échue pour le Parc mais cet engagement peut être transféré à une structure éligible à ces même fonds (mesure 7.61 du FEADER)

Suite à l'analyse juridique réalisé par le cabinet Landot, le Parc :

- va publier l'annonce de cette vente sur le profil acheteur du Parc, à destination de bénéficiaires potentiels de la mesure 7.61 du FEADER ;
- s'enquérir du coût d'une cabane pastorale mobile sur le marché d'occasion.

Il vous est donc proposé d'autoriser la Présidente à signer la vente de la cabane pastorale mobile dans une fourchette de prix comprise entre 2 000 et 10 000 €.

Discussion

La fourchette de prix de vente est importante car le Parc acceptera une vente entre 2000 et 10 000€, il n'y aura alors pas besoin de délibérer à nouveau.

Délibération

- ◆ Vu l'article 5 de la convention RRHA 070615 DT 026 0235 portant attribution d'une subvention FEADER pour la réalisation de la cabane pastorale mobile
- ◆ Vu les jurisprudences européennes CJCE, 7 décembre 2000, Telaustria Verlags GmbH, aff. C-324/98 ; ou encore CJUE, 14 juillet 2016, Promoimpresa Srl, C-458/14
- ◆ Considérant l'offre de rachat du GP du Menon en date du 11 septembre
- ◆ Considérant la Charte du Parc et plus particulièrement sa mesure I.2.2 « Favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité », qui vise à maintenir les activités pastorales extensives à forte valeurs ajoutées écologiques et paysagères

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de mettre en vente la cabane pastorale mobile dans une fourchette de prix comprise entre 2 000 et 10 000 €
- **Dit** que cette vente sera publiée sur le profil acheteur du Parc
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Zones intermédiaires et forêts matures : fonctionnalité face aux changements globaux –
Groupement de commandes interparcs pour la prestation de connaissances sur les Papillons
(délibération n°2022-11-15)*

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	1 703,12 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	1 703,12 €	1 362,49 €

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le contexte des changements globaux qui font évoluer rapidement les milieux naturels et menacent l'équilibre des écosystèmes, les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges, de Chartreuse, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon se sont associés pour caractériser les fonctionnalités et les usages de deux trames stratégiques à l'échelle nationale mais également pour leurs territoires et les espaces interstitiels : la trame des forêts matures et la trame des zones intermédiaires et parcours préalpins (autrement appelée trame pastorale).

Dans le cadre de cette collaboration « inter-parcs » démarrée financièrement en 2021, le plan de financement initial avait ciblé plusieurs marchés publics relatifs à des actions partagées, pour lesquels des groupements de commande avaient été constitués.

Suite à la contractualisation de ces différents marchés et à la modification de certaines actions, le plan des dépenses a évolué, laissant apparaître la possibilité de faire des prestations supplémentaires, dont l'une vise à disposer d'un état des connaissances sur les Papillons, espèces indicatrices des zones pastorales et intermédiaires.

Pour ce besoin commun lié à l'opération, les collectivités souhaitent associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives et constituer un groupement de commande ;

L'intitulé provisoire du marché est « Prestation d'analyse de l'état des connaissances sur les papillons, dans le but de constituer un volet faune à l'observatoire des zones pastorales et intermédiaires ».

Le montant prévisionnel est de 10 166,89 €, réparti comme suit :

- PNR Chartreuse 1 509,52 €
- PNR Vercors 5 249,54 €
- PNR Verdon 1 704,71 €
- **PNR Baronnies Provençales 1 703,12 €**

Le coordonnateur du groupement de commande serait le PNR Vercors.

La convention constitutive sera signée entre les membres du groupement avant le lancement de la consultation. Elle désignera les membres et l'objet du groupement ainsi que la répartition financière entre PNR. Elle définira les modalités de fonctionnement du groupement, reportera la clé de répartition financière et actera que chaque PNR assurera le paiement des prestations correspondantes en paiement direct auprès du/des prestataires retenus.

La Présidente propose de valider les modalités ainsi exposées.

Délibération

- ◆ Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2020-04-08 du 14 mai 2020 portant candidature en InterParcs au projet Zones intermédiaires et forêts matures : fonctionnalité face aux changements globaux
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2021-06-04 du 15 avril 2021 établissant un premier groupement de commande en interparcs
- ◆ Considérant l'intérêt d'intégrer les groupements de commande sus listés afin d'optimiser et de mutualiser la dépense
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure I.1.2 « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Accepte** de constituer le groupement de commande tel que décrit ci-dessus
- **Désigne** le Parc naturel régional du Vercors en tant que coordonnateur pour le groupement de commande
- **Décide** de signer la convention constitutive entre les membres du groupement, définissant les modalités de fonctionnement du groupement
- **Autorise** la Présidente à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Contrat d'assurance des risques statutaires 2023-2026 (délibération n°2022-11-16)

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	27 000 €
Investissement	0.00 €

Rapport :

La Présidente rappelle que par délibération n° 2018-08-14 du 27/09/2018, le Bureau Syndical avait décidé de souscrire, pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2022 au contrat de groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion de la Drôme.

Ce contrat arrivant à son terme, le Syndicat Mixte du Parc naturel des Baronnies provençales a, par mandat en date du 10/03/2022, demandé au Centre de Gestion de la Drôme de procéder pour son compte à une demande de tarification pour un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

La commission d'appel d'offre du Centre de Gestion, réunie le 11/07/2022, a attribué le marché d'assurance, pour les collectivités ayant MOINS de 30 agents affiliés à la CNRACL, à CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire du contrat).

- ◆ Assureur : CNP Assurances
- ◆ Courtier : SOFAXIS
- ◆ Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 – maintien du taux 2 ans
- ◆ Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Conditions tarifaires :

◆ Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Risques assurés : Accident et maladie imputable au service + maladie ordinaire + longue maladie, maladie longue + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, décès, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :

- ◆ Option 1 : Tous les risques avec une **franchise de 15 jours** par arrêt en maladie ordinaire uniquement, à un taux de **6.55 %**
- ◆ Option 2 : Tous les risques avec une **franchise de 30 jours** par arrêt en maladie ordinaire uniquement à un taux de **5.67%**
- ◆ Option 3 : Tous les risques avec une **franchise de 15 jours** par arrêt sur l'ensemble des risques, à un taux de **6.28%**
- ◆ Option 4 : Tous les risques avec une **franchise de 30 jours** par arrêt sur l'ensemble des risques, à un taux de **5.22%**

Etant précisé que la franchise en maladie ordinaire est supprimée lors de la transformation de l'arrêt en longue maladie / longue durée.

◆ Agents affiliés IRCANTEC :

Risques assurés : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Tous les risques avec une **franchise de 15 jours** par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **1.30%**.

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de Gestion (3% sur la cotisation versée annuellement à l'assureur au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

Délibération

- ◆ **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- ◆ **Vu** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- ◆ **Vu** l'avis de la commission personnel / finances en date du 10/11/2022 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** d'accepter la proposition suivante :
 - ◆ Assureur : CNP Assurances
 - ◆ Courtier : **SOFAXIS**
 - ◆ Durée : **4 ans** à compter du 1^{er} janvier 2023 – maintien du taux 2 ans.
 - ◆ Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
- **Décide** de retenir, pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, **l'option n° 2** au taux de 5.67 % et d'assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC à un taux de 1.30%.
- **Accepte** la rémunération du Centre de Gestion à hauteur de 3% de la cotisation versée à CNP/SOFAXIS, au titre de la réalisation de la présente mission facultative.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Projet tutoré de pré-diagnostic des enjeux écologiques du Nyonsais et de ses environs dans la perspective de projets d'ABC – Prise en charge de frais de déplacement (délibération n°2022-11-17)

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	500 € max
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	500 €	0 €

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis 2017, le Parc accompagne certaines de ses communes dans la réalisation d'atlas de la biodiversité communale (ABC). Les ABC permettent de renforcer la connaissance de la biodiversité, d'initier des actions de préservation et de sensibiliser les élus, acteurs et usagers du territoire. Un ABC a d'ores-et-déjà été réalisé sur les communes de Val Buëch-Méouge et d'Ourres et un autre est en cours sur les communes de Saint-Pierre-Avez et de Barret-sur-Méouge.

Dans l'optique de poursuivre cette dynamique, des réflexions sont en cours pour la construction d'un nouveau projet côté drômois sur les communes de Nyons, Venterol, Aubres, Châteauneuf-de-Bordette, Saint-Ferréol-Trente-Pas, les Pilles et Montaulieu. Afin de cibler les enjeux écologiques qu'il conviendrait d'étudier, un travail préalable d'analyse des connaissances existantes est nécessaire. Un projet tutoré a ainsi été confié à 4 étudiant·es en BUT Génie biologique parcours Sciences de l'Environnement et Ecotechnologies à Digne-les-Bains.

Ce projet tutoré de pré-diagnostic des enjeux écologiques du territoire sera réalisé par les étudiant·es sur leur temps personnel et à leurs frais entre octobre 2022 et décembre 2023. Par conséquent, la Présidente propose de prendre en charge les frais de déplacement de Yohan GEORGE, Soline ROUBI, Léo GAZZOLA et Rémi GUIZARD.

Délibération

- ◆ Considérant les frais induits par les nécessaires déplacements entre Digne-les-Bains et le territoire d'étude ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure I.1.1 « Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de prendre en charge les frais de déplacements de Yohan GEORGE, Soline ROUBI, Léo GAZZOLA et Rémi GUIZARD relatifs au projet et réalisés entre Digne-les-Bains et le territoire d'étude
- **Dit** que cette prise en charge se fera sur la base des barèmes en vigueur
- **Dit** que le montant de cette prise en charge sera plafonné à 500 € sur la durée de l'étude
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Vélo reportage sur les initiatives d'adaptation face au changement climatique – Prise en charge des frais de Jérôme Zindy (délibération n°2022-11-18)

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	136 €
Investissement	0

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	136 €	0 €

Rapport :

La Présidente expose :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'association du Réseau des parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'association AIR Climat, ont engagé un partenariat en vue d'accélérer le développement, au sein des territoires, d'initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Concrètes et articulées, elles doivent permettre d'accompagner les collectivités dans leur mise en place tout en s'assurant de leur acceptabilité et de leur viabilité sur le long terme. En termes d'outils, le collectif souhaite organiser des ateliers de sensibilisation étayés par la réalisation de vidéos. Les Parcs ont décidé de réaliser ces vidéos d'une manière originale, inédite et sans émission de CO2 : Jérôme Zindy, journaliste et réalisateur a sillonné les territoires de Parc en vélo électrique alimenté par un panneau solaire.

A l'occasion de son passage dans les Baronnies provençales, celui-ci a engagé des frais d'hébergement et de restauration que la Présidente propose de prendre en charge à la hauteur des frais réels engagés, soit 136 €.

Délibération

- ◆ Considérant la charte du Parc et ses mesures I.3.1 « Connaître la ressource et organiser durablement son usage » et II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration de Jérôme Zindy, vidéaste, à l'occasion du tournage du vélo-reportage de Parc en Parc du 29/30 septembre 2022 à hauteur de 136 €
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Remerciements

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des élu.es présent.es ainsi que ses collaborateurs.

L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, la Présidente lève la séance à 16h30.

Signatures

Nicole PELOUX
Présidente du Parc naturel régional
des Baronnies provençales :

Agnès ROSSI
Secrétaire de séance :



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Rapport des délibérations

Présidence de la commission éducation au territoire et à l'environnement

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 14h27**

Votants : **24**

Voix totales : **32**

Voix exprimées : **31**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **3,1%**

Pour	31 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre	1 voix
Abstention	1 Voix	
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Rapport des délibérations

Comités de pilotage Natura 2000 – Désignation de représentant·es

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 14h32**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	33 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre	1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Rapport des délibérations

Désignation d'un-e représentant-e au comité de programmation LEADER Sisteronais-Buëch

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 14h35**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	33 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe		2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien		1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix
(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard		2 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre		1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Rapport des délibérations

Désignation d'un-e représentant-e au comité de programmation LEADER 2023-2027 du GAL Pays Gapençais Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 14h38**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **32**

Taux d'abstention : **3,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	32 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe		2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien		1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard		2 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre		1 voix
Abstention	1 Voix	
(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Rapport des délibérations

Projet Agro Environnemental et Climatique 26 et 05 – Ouverture de poste pour accroissement d'activité

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 14h42**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	33 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe		2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien		1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix
(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard		2 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre		1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Rapport des délibérations

Eco-guides – Dispositif « Guerre du Feu » de la Région Sud – Garde Régionale Forestière : budget prévisionnel et ouverture de 4 postes en contrat saisonnier

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 15h14**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	33 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre	1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Rapport des délibérations

Projet Agro Environnemental et Climatique des Baronnies provençales haut-alpines : Animation 2022-2023

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 15h22**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	33 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe		2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien		1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix
(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard		2 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre		1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Rapport des délibérations

Projet Agro Environnemental et Climatique des Baronnies provençales drômoises : Animation 2022-2023

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 15h19**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	33 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre	1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Animation du site Natura 2000 ZPS « Baronnies – Gorges de l’Eygues » – Année 2023 : budget prévisionnel et plan de financement

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 15h25**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	33 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe		2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien		1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix
(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard		2 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre		1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Rapport des délibérations

Plan loup et activités d'élevage – expérimentation d'outils connectés pour la protection des équins face à la prédation – Stabilisation du budget et du plan de financement

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 15h28**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **28**

Taux d'abstention : **15,2%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	28 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	2 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
Abstention	5 Voix	
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre	1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Rapport des délibérations

Espace valléen 2021-2027 – Exposition « Arbre et forêt » 2023-2025

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 15h53**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **2**

Voix exprimées : **26**

Taux d'abstention : **15,2%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	26 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	2 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
Abstention	5 Voix	
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre	1 voix
Non votants	2 Voix	
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Rapport des délibérations

Espace valléen 2021-2027 – Requalification et mise en valeur des cols du Massif des Baronnies provençales – Délibération de principe et budget prévisionnel

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 15h54**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **2**

Voix exprimées : **31**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	31 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre	1 voix
Non votants	2 Voix	
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Rapport des délibérations

Date : **vendredi 25 novembre 2022**

Séance - 25/11/2022

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Itinéraire gourmand : et si vous (re)découvriez les saveurs des Baronnies provençales ? Budget prévisionnel et plan de financement

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 16h09**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	33 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe		2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien		1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix
(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard		2 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre		1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Cabane pastorale mobile : proposition de rachat par le groupement pastoral du Menon (délibération présentée sous réserve du retour de l'analyse juridique)

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 16h19**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Voix exprimées : **33**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	33 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à TARDY Lionel	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre	1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

**Zones intermédiaires et forêts matures : fonctionnalité face aux changements globaux – Groupement de commandes
interparcs pour la prestation de connaissances sur les Papillons**

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 16h24**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	33 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à TARDY Lionel	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre	1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Rapport des délibérations

Contrat d'assurance des risques statutaires 2023-2026

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 16h27**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	33 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à TARDY Lionel	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre	1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 25 novembre 2022**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 25/11/2022

Projet tutoré de pré-diagnostic des enjeux écologiques du Nyonsais et de ses environs dans la perspective de projets d'ABC – Prise en charge de frais de déplacement

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 16h29**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	33 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe		2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien		1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à TARDY Lionel		1 voix
(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix
(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard		2 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre		1 voix



Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Rapport des délibérations

Date : **vendredi 25 novembre 2022**

Séance - 25/11/2022

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Vélo reportage sur les initiatives d'adaptation face au changement climatique – Prise en charge des frais de Jérôme Zindy

Unanimité

Date du vote : **25/11/2022 - 16h32**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **25**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	33 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à TARDY Lionel	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à COMBES Pierre	1 voix